

# Consignes post-opératoires

**Suite à votre intervention chirurgicale, quelques conseils sont nécessaires.**

Le pansement doit être **gardé, changé** et ôté suivant l'ordonnance qui vous a été remise. Si le pansement est imperméable, vous pouvez vous doucher normalement avec vos produits de toilette habituels.

Après l'ablation du pansement, il est important après la douche de **bien sécher la cicatrice en la tamponnant sans frotter** avec une serviette sèche et propre.

Vous ne devez pas mettre d'antiseptique sur la cicatrice (Biseptine, Bétadine...). Dans certains cas, un protocole de pansement sera prescrit et vous devrez faire appel à une infirmière à domicile. Il vous sera peut-être prescrit une crème à appliquer sur les cicatrices.

Des antalgiques seront prescrits dès la sortie. Il est conseillé de les prendre en systématique pendant 48 heures, puis les jours suivants en fonction de vos douleurs.

- **Avant de quitter l'établissement**, les ordonnances et consignes particulières vous seront remises par l'équipe soignante.
- **Pour votre retour, vous vous engagez à ne pas rester seul(e) à votre domicile** pendant la nuit qui suit votre intervention.
- **Le lendemain de l'intervention**, l'équipe vous contactera par téléphone afin de s'informer de votre état de santé.